

[Text]

qu'il en fera part à la Chambre ou de toute autre façon officielle.

M. Gauthier: Vous êtes mon porte-parole, monsieur le ministre.

M. Bouchard: Voilà pourquoi je vous disais, au début, qu'il me fera plaisir de venir vous voir.

M. Gauthier: Merci.

Le coprésident (M. Tremblay (Lothinière)): Merci, monsieur Gauthier. Avant de passer la parole à quelqu'un d'autre, si vous me le permettez, monsieur le ministre, on essaie de suivre les débats... Il faut donc organiser un peu la bonne marche de la séance. Pour bien m'éclairer, vous avez parlé du 31 mai ou du 31 mars 1986... S'agit-il d'un rapport que le Comité des trois ministères doit présenter? Ai-je bien compris?

M. Bouchard: Les trois ministres doivent présenter au Cabinet, pour le 31 mars, un rapport global traitant de chacune des parties que chaque ministère doit assumer en termes de révision sur la politique des langues officielles.

Le coprésident (M. Tremblay (Lothinière)): Merci, monsieur le ministre. J'accorde maintenant la parole à M. Desjardins.

M. Desjardins: Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, soyez le bienvenu devant ce Comité. Comme nouveau ministre, je vous souhaite la meilleure des chances au sein de votre nouveau ministère. Mais vous connaissant un peu, avec l'ardeur de vos convictions, votre grande énergie, votre capacité de travail, je n'ai aucun doute que vous ferez un travail efficace devant le défi qui vous attend au sein de ce ministère.

La première des questions que j'aimerais vous poser, monsieur le ministre, c'est pour vous demander de donner aux gens de ce Comité votre vision de la société canadienne bilingue. Pouvez-vous, en quelques minutes, nous décrire la situation telle que vous la concevez actuellement au Canada?

M. Bouchard: Je le ferai très rapidement. Il est très difficile de faire un sommaire, un résumé de la situation. Elle est très variable selon qu'on se situe à l'extrême-est ou à l'extrême-ouest du pays. On peut aussi être optimiste ou pessimiste. Elle dépend aussi de la réalité qu'on vit. Il est évident que si un francophone vit actuellement en Saskatchewan, au Manitoba, à Terre-Neuve, ou au Nouveau-Brunswick, la réalité qu'il vit quotidiennement au niveau d'un certain nombre de services qui ne lui sont pas accessibles l'amènera à une évaluation de son milieu beaucoup plus pertinente.

Je pense cependant que les efforts ont été faits pour une reconnaissance légale, autant en 1969 et lors de la réinsertion dans la Charte en 1982, des langues officielles. Cela a permis de définir un cadre légal officiel. Le bilinguisme ne se situe plus dans les cours arrières, ou comme quelque chose qu'on défend parce qu'on ne peut pas faire autrement. Il est, officiellement et légalement, un fait réel et accepté, du moins légalement, dans l'ensemble du pays.

Ceci a provoqué, par ailleurs, une réaction normale, essentiellement légale, qui a fait que ce qui a été débattu

[Translation]

Mr. Gauthier: You are my spokesman, Mr. Minister.

Mr. Bouchard: That is why I told you at the outset that I would be pleased to meet with you.

Mr. Gauthier: Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Tremblay (Lothinière)): Thank you, Mr. Gauthier. Before turning the floor over to someone else, if you will allow me, Mr. Minister, we try to follow debates... We therefore have to organize the meetings somewhat. When you referred to May 31 or March 31, 1986, were you referring to a report that the three departments were to present? Did I understand correctly?

Mr. Bouchard: By March 31, the three Ministers are to present an overall report to Cabinet on their area of responsibility with respect to reviewing the official languages policy.

The Joint chairman (Mr. Tremblay (Lothinière)): Thank you, Mr. Minister. Mr. Desjardins now has the floor.

Mr. Desjardins: Thank you, Mr. Chairman. I would like to welcome the Minister to the committee. As a new minister, I wish you the very best possible success in your new department. However, knowing you a little, and the strength of your convictions, your enormous energy and your capacity for work, I have no doubt that you will rise to the challenge awaiting you in the department.

The first thing I would like to ask you, Mr. Minister, is to tell the Committee your view of a bilingual Canadian society. Can you tell us, in a few minutes, how you perceive the current situation in Canada?

Mr. Bouchard: I will do so very quickly. It is difficult to summarize the situation, as it varies so greatly from one end of the country to the other. You can also take an optimistic or pessimistic viewpoint. It depends on your reality. Clearly, a francophone who is presently living in Saskatchewan, Manitoba, Newfoundland or New Brunswick will make a much more relevant assessment of the day-by-day reality of services that are not accessible.

However, I think steps have been taken to obtain legal recognition, both in 1969 and in 1982 when the official languages were reinserted in the Charter. This has made it possible to define the official legal context. Bilingualism is no longer in the background, it is no longer something that we defend because we cannot do otherwise. Officially and legally, it is a real fact and accepted, at least legally, throughout the country.

This has brought about a normal reaction, basically a legal one. What we have attempted to do is to obtain legal recogni-